

## Amos ne répond plus

LES CITOYENS d'Amos, dans le centre de l'Abitibi, sont en colère, et ils ont trouvé un moyen original de faire connaître leurs doléances au gouvernement. Pendant cinq heures, aujourd'hui, la ville sera complètement paralysée par la fermeture de tous les commerces, bureaux et écoles, et isolée par des barricades dressées sur les routes la reliant aux autres villes de la région et à la baie James. Les Amossois veulent ainsi protester contre des décisions prises par Québec qui, disent-ils, nuisent au développement de leur ville.

Page 3

## Saddam s'entête

d'après AFP et Reuter

L'IRAK de Saddam Hussein persiste et signe: son ambassadeur à l'ONU a réaffirmé hier le «droit» de ce pays de procéder à n'importe quel mouvement militaire sur son territoire «quand il le juge nécessaire». Telle est la réponse officielle de Bagdad à l'avertissement lancé la veille par quatre pays, dont les États-Unis.

L'ambassadeur Nizar Hamdoun a rappelé que son pays ne reconnaissait pas la zone de non-survol imposée par les Occidentaux au sud de l'Irak. «L'Irak se réserve le droit de bouger ce qu'il veut au moment où il le juge nécessaire», a-t-il dit à propos des missiles irakiens, dont

Voir page 4 : Saddam

Voir l'éditorial de François Brousseau: Les guerres inachevées

Page 14

# Ouverture le dimanche La révolte des petits commerçants s'organise

Catherine Leconte

UN NOMBRE croissant de petits commerçants ont décidé de ne pas ouvrir leur commerce le dimanche, un peu partout en province.

Un véritable mouvement de révolte contre la loi 59, votée à la hâte le 17 décembre dernier pour autoriser l'ouverture des commerces sept jours sur sept, s'amorce ainsi en ré-

gion. Les petits commerçants espèrent jouer de la solidarité locale pour intimider les grandes chaînes de distribution, principaux partisans de l'ouverture dominicale, et faire reculer le gouvernement Bourassa avant que la loi n'entre irrévocablement dans les mœurs.

Le mouvement a démarré de façon informelle avant la période des Fêtes, à l'initiative d'une poignée de détaillants du centre commercial du

centre-ville d'Amos. À en croire ses organisateurs bénévoles, il est maintenant structuré dans tout le Saguenay-Lac-Saint-Jean et est en bonne voie d'organisation en Gaspésie et sur la Côte-Nord, où il bénéficie déjà du soutien actif de nombreuses Chambres de commerce, SIDA (sociétés d'initiative et de développement des artères commerciales) et autres «associations de marchands».

Sa manifestation extérieure la plus tangible: les grilles baissées et portes closes qu'on pouvait compter les dimanches 27 décembre et 3 janvier. Ses objectifs: maintenir la solidarité entre petits commerçants et susciter la sympathie du public et des élus locaux pour faire pression sur les députés à l'Assemblée nationale et sur les grandes chaînes de distribution, afin que la loi soit, si

Voir page 4 : Dimanche

## Comment Montréal risque de perdre un chef-d'oeuvre

Stéphane Baillargeon

LE MUSÉE des beaux-arts de Montréal est en train de perdre un chef-d'oeuvre de la peinture du XXe siècle parce que le ministère fédéral des Communications lui refuse une subvention de 765 000 dollars.

Le tableau du peintre allemand Otto Dix a été introduit au Canada en 1939 par l'avocat Hugo Simons, d'origine juive, alors qu'il fuyait les persécutions nazies.

A compter du 16 janvier, soit samedi de la semaine prochaine, l'oeuvre d'ailleurs intitulée *Portrait de l'avocat Dr Hugo Simons (1925)*, ne sera plus protégée par un embargo de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, et pourra donc être vendue à l'étranger. Un collectionneur européen en a déjà offert 1,4 million \$, via un courtier de New York.

Les membres de la Commission avaient pourtant recommandé à l'unanimité l'octroi de la subvention au musée. Perrin Beatty, le ministre des Communications, a justifié son refus hier matin en invoquant «plusieurs mesures budgétaires visant à réduire le déficit fédéral».

Le directeur du Musée des beaux-arts, Pierre Théberge, a accueilli la nouvelle comme une catastrophe. «Je suis extrêmement déçu, a-t-il commenté. La vente à l'étranger de cette oeuvre majeure, si elle se réa-

Voir page 4 : Chef-d'oeuvre

## Saint-Pierre-et-Miquelon repart en guerre

Claude Turcotte

LES RELATIONS entre les gouvernements français et canadien risquent à nouveau de tomber dans le piège des filets des pêcheurs de Saint-Pierre-et-Miquelon, repartis en croisade médiatique afin d'obtenir une plus large part des quotas qui leur ont été consentis pour 1993.

Les deux chalutiers venus de l'archipel français dans les eaux canadiennes ont été arraisonnés, hier, après que les filets furent jetés à l'eau. La Garde côtière canadienne a conduit les deux bateaux jusqu'au port de Saint-Jean, Terre-Neuve. Il se pourrait que les passagers, pêcheurs et dirigeants politiques soient arrêtés et voire mis en prison pour avoir jeté leurs filets en territoire interdit.

À Ottawa dans l'après-midi, M. John Crosbie, ministre de Pêches et Océans du Canada, a émis un communiqué pour avertir qu'on allait forcer les deux navires à respecter les lois canadiennes. «Ces bateaux de Saint-Pierre-et-Miquelon n'ont pas de permis pour pêcher dans les eaux canadiennes. S'ils commencent à pêcher, nous prendrons les mesures nécessaires pour faire appliquer les lois canadiennes».

Ces deux chalutiers, le «Marmouzet» et «La Goëlette», ont quitté le port de Saint-Pierre avec une

Voir page 4 : Saint-Pierre

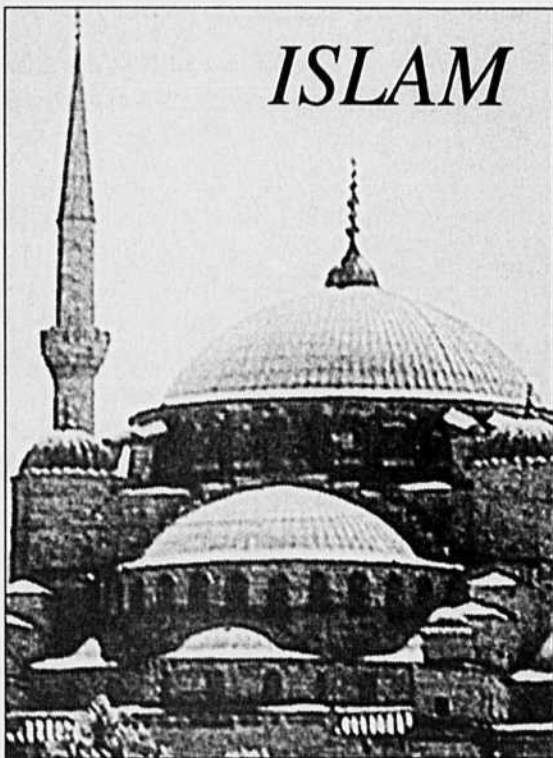


PHOTO AFP

L'explorateur norvégien Erling Kagge a atteint le pôle Sud tôt dans la journée d'hier, après une expédition en solitaire dans l'Antarctique qui a duré 50 jours. On le voit ici sur l'île de Berkner, près de sa tente, le jour de son départ le 17 novembre dernier. Kagge est âgé de 29 ans. Sa longue marche en skis s'est faite sur 1310 kilomètres.

Il a atteint le pôle Sud

## SOCIÉTÉ



Sise au confluent de l'Occident et de l'Orient, la Turquie constitue un rempart contre l'islamisme radical, écrit notre collaboratrice Martine Turenne.

Page 11



Philippe Broussard  
Le Monde

ÎLES SHETLAND — Sur l'archipel aux cent îles, le malheur a désormais une odeur. Une odeur de station-service, de sous-sol de parking, de moteur en surchauffe. Une odeur de pétrole qui profite de la tempête pour courir la lande de fermes en villages et annoncer les désastres à venir. Elle joue les filles de l'air, sournoise et moqueuse, fuyant la carcasse éventrée du *Braer* pour s'en aller taquiner, plus au nord, les terres condamnées à être souillées. Où s'arrêtera-t-elle? Seul le vent le sait, lui qui a toujours été le maître des lieux. Il a tous les droits sur ces cailloux du nord-est de l'Écosse. Celui de jongler avec les vagues et de faire valser les embruns. Celui d'humilier les hommes et leurs héli-

coptères. Et, depuis mardi matin, celui de projeter un «tanker» et ses 84 000 tonnes de pétrole sur des rochers.

Pour la plupart des 23 000 habitants des îles Shetland, la marée noire se limite donc encore à des effluves nauséabonds et à des images télévisées. Celles d'un monstre de tôle et de ferraille, avachi au pied du paradis des oiseaux migrateurs. La longue nuit hivernale impose le couvre-feu à 15h30 et garantit à la nappe d'hydrocarbure une parfaite discrétion 17 heures sur 24. Il faut ensuite attendre le lever du jour, vers 8h30, pour prendre la mesure du désastre et s'apercevoir que le pétrole, particulièrement liquide, étale maintenant son voile grisâtre le long de la côte Ouest, en direction du Nord et des élevages de saumons.

Si la tempête s'accorde un moment de répit, débute alors le ballet des six avions (DC3) chargés de répandre des

produits solvants sur la zone du naufrage. Plus loin, sur les plages, des spécialistes des oiseaux s'activent auprès des victimes de la nuit, des dizaines de canards ou de goélands, maculés d'une mélasse brunâtre, des poissons aux yeux exorbités, un phoque au regard triste, épuisé d'avoir trop pataugé dans ce bouillon huileux.

Mais l'intérieur des terres est également touché. La pollution menace les rares cultures. Des rumeurs circulent sur une contamination de l'eau potable. Les éleveurs de moutons envisagent sérieusement d'évacuer leurs bêtes hors des îles. Même si personne n'est encore capable de déterminer le degré de gravité de la catastrophe et la quantité de pétrole restée dans les soutes du *Braer*, l'archipel se prépare au pire, persuadé que le vent, la mer et la nuit, alliés de toujours, n'auront pas terminé leur sale

Voir page 4 : Île noire

CAHIER SPÉCIAL

# RENTRÉE CULTURELLE 1993

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES (514) 985-3399

Date de tombée: le 8 janvier 1993

PARUTION  
le 23 janvier  
DANS  
LE DEVOIR

• THÉÂTRE • SPECTACLE • MUSIQUE • DANSE • TÉLÉVISION  
• CINÉMA • RADIO • ARTS VISUELS • DISQUES • VIDÉO

# SUITES DE LA PREMIERE PAGE

## ◆ Dimanche

non abrogée, du moins amendée.

Ces commerçants sont en effet persuadés que leurs clients ne dépensent guère plus en magasinant sept jours par semaine plutôt que six, et que les coûts entraînés par l'ouverture le dimanche ne pourront pas être rentabilisés. Ils affirment qu'en région, où les temps de transport sont nettement plus réduits que dans les grandes villes, les consommateurs ont amplement le temps de faire leurs courses en semaine. Et dans le Bas-du-Fleuve, on ignore royalement la concurrence dominicale des marchés aux puces, des Clubs Price et des centres d'achats américains.

Surtout, ils se battent, disent-ils, pour leur «qualité de vie» et celle de leurs employés, parce que, comme le proclame le tract qu'ils affichent dans les vitrines de leurs magasins: «Le dimanche, c'est sacré!»

«Depuis le 22 décembre, je n'ai pu travailler qu'une demi-journée dans mon commerce», raconte Sylvain Tremblay, propriétaire d'une boutique de vêtements de plein-air à Alma et leader de la première heure de la «Coalition» contre la loi 59. Mais mes employés m'ont dit: allez à la guerre, nous, on veille sur votre grain.»

A Alma, «dès le 27 décembre, on a réussi à fermer 75% des commerces du centre-ville et 50% de ceux des deux centres d'achats de la périphérie, où la proportion de chaînes comme Zellers ou Woolco est plus élevée», affirme M. Tremblay. Le 3 janvier, le centre d'achats du centre-ville a fermé complètement et en périphérie, il n'y avait que deux magasins ouverts dans l'un (Woolco et Sears) et quatre dans l'autre (Zellers, Radio-Shack, Fabricville et un magasin d'alimentation).

Et d'après M. Tremblay, les commerces qui sont restés ouverts n'ont sûrement pas fait leurs frais, parce que leurs employés, qui n'ont pas la moindre envie de sacrifier leurs dimanches au travail, «ne mettaient pas beaucoup d'efforts à la vente». Certains n'ont ouvert la porte du magasin qu'à moitié. Dans l'un, le client qui se faufilait à l'intérieur rencontrait un employé tranquillement assis sur une chaise berçante et dont le T-shirt arborait le slogan de la Coalition. Dans bien des cas, l'intrépide consommateur qui s'obstinait, malgré ces manœuvres d'intimidation, à choisir une marchandise se faisait dire qu'on allait la lui mettre de côté pour qu'il puisse revenir la payer... en semaine.

Dans les centres d'achat, la technique a consisté à convaincre une majorité de détaillants indépendants à fermer le dimanche. Ensuite, ceux-là envoyaient au gérant du centre une lettre l'informant qu'ils refusaient de payer leur part des frais communs encourus pour l'ouverture le dimanche: menacés de devoir assumer la totalité de ces frais fixes, les commerçants moins militants ne tardaient pas à se laisser convaincre de fermer à leur tour...

A court terme, les principales cibles du mouvement sont désormais les grandes chaînes de distribution, qui sont de toute façon exemptées par contrat du paiement de ces frais communs et dont les gérants de magasins prennent leurs ordres auprès d'une direction située hors de la région.

Avec l'arme du nombre (il compte que dimanche prochain «90% des commerces indépendants et des petites chaînes locales de magasins resteront fermés dans tout le Saguenay-Lac-Saint-Jean»), M. Tremblay a bon espoir de pouvoir en appeler à leurs sentiments de «bons citoyens corporatifs». D'autant qu'il peut leur citer l'exemple des deux magasins Canadien Tire de Chicoutimi, dont le propriétaire, M. Julien Dupuis, a tenu ses magasins fermés les 27 décembre et 3 janvier.

M. Dupuis est d'ailleurs membre du «comité Saguenay» de la Coalition contre la loi 59, officiellement constitué avant-hier et qui compte également des représentants des SIDAC de Chicoutimi (450 membres) et La Baie (105 membres); des représentants des deux grands centres commerciaux de Chicoutimi et des commerçants des centres-villes de Chicoutimi, Jonquières et La Baie; et surtout, un délégué de la Chambre de commerce de Chicoutimi.

Cette dernière, qui est la troisième Chambre de commerce du Québec en importance avec 1400 membres, «nous a dit qu'ils ont des sous pour nous si on en a besoin», affirme M. Tremblay. La Coalition a par ailleurs lancé la semaine dernière une campagne de cartes de membres (50 dollars pour les employés et les consommateurs) qui a déjà ramassé 2000 \$ à Alma.

La Chambre de Chicoutimi a en outre écrit, le 23 décembre, à toutes ses homologues de la région en vue d'élaborer «une stratégie commune de «solidarité régionale» pour «exprimer au ministre Gérard Tremblay notre désaccord».

Avant-hier également, 169 commerçants représentant la quasi-totalité des commerces indépendants de Rimouski se sont réunis pour voter à bulletins secrets pour ou contre l'ouverture le dimanche. Les opposants à l'ouverture dominicale l'ont emporté à 96%, a indiqué Carol Roy, président de l'Association des marchands de Rimouski. Les six commerçants qui ont voté contre se sont ralliés à la majorité.

M. Roy a fait toute la tournée des villes de la Gaspésie, de Rimouski à Matane en passant par Mont-Joli, Causapscal, New Richmond, Chandler, Carleton, Gaspé, et a aussi pris contact avec le président de la Chambre de commerce de Sept-Îles. «On n'est pas des provocateurs, on ne défie pas dans les rues avec des pancartes, mais on est obligé de se défendre», dit ce propriétaire de station-service. Il n'est pas encore question d'aller manifester à Québec, mais «s'il faut se rendre jusque-là, on le fera», mais si tous ces petits commerçants doivent prendre sur leur temps de travail pour essayer de s'organiser alors qu'avec la récession on n'avait vraiment pas besoin de ça».

## ◆ L'île noire

besogne avant plusieurs semaines. Tout incite, en effet, au pessimisme. Hier matin, une nouvelle tempête menaçait le secteur, promettant des vents de force 8 à 9 durant au moins deux jours. Évoquée la veille au soir, une intervention à bord, afin de commencer des opérations de pompage, paraissait donc fortement compromise. De plus, la violence des bourrasques risquait d'achever de briser en deux un bateau déjà mal en point.

Outre les oiseaux et les mammifères tels que les phoques, l'inquiétude de porte avant tout sur les élevages de saumons, la deuxième activité économique de l'île après le pétrole (les

# Chef-d'oeuvre (suite de la page une) Ottawa invoque les compressions budgétaires

## ◆ Chef-d'oeuvre

lise, va entraîner une perte énorme pour le patrimoine artistique canadien.»

La subvention devait servir à payer 85% du prix demandé (900 000 \$) par les propriétaires du tableau, les trois enfants du Dr Simons, le sujet du tableau.

Toute la famille Simons, déchu de sa nationalité allemande et persécuté par les Nazis, était venue se réfugier à Montréal en 1939, avec ce tableau comme seule richesse. Les trois enfants Simons vivent toujours à Montréal.

Ce prix de 900 000 \$ représente une somme trois fois plus importante que le total du budget d'acquisition annuel du MBA. Mais il demeure une aubaine si l'on considère que l'oeuvre a été évaluée à 1,65 million \$ l'an dernier, une évaluation d'ailleurs jugée raisonnable par la Fondation Dix elle-même.

«Pour nous, baisser le prix, c'était une façon de remercier le Canada de nous avoir accueillis», déclarait hier Jan Simons, un des trois enfants du docteur en droit, qui est professeur de chant à l'Université McGill. Il s'est dit lui aussi très déçu par la décision ministérielle.

Pour l'instant, et au moins jusqu'à cette date fatidique du 16 janvier, l'oeuvre est accrochée à un des murs du MBA, à qui la famille l'a prêtée, il y a quelques mois.

Il s'agit d'une détrempe mêlée d'huile sur bois, jamais restaurée et parfaitement conservée, dans son cadre original de la main même de Dix. Simons y apparaît assis, vu à mi-corps, vêtu de brun sur fond rouge.

Le geste insolite de ses mains rappelle la manière traditionnelle, qui remonte au Moyen-Âge, de représenter quelqu'un en train d'exposer un raisonnement savant: docteurs de la Loi ou de l'Eglise et plus tard, avocats.

Hugo Simons pratiquait le droit civil et le droit criminel à Dusseldorf. Au début des années 1920, il avait servi Dix dans une poursuite opposant le peintre à un père de famille, qui avait refusé de lui payer un portrait de sa fille, prétextant que le tableau n'était pas ressemblant. L'avocat gagna sa cause et créa un précédent célèbre dans la jurisprudence



Une oeuvre évaluée à 1,65 million \$.

des cas de liberté d'expression artistique.

Son propre portrait fut commandé à Dix à la suite de ce jugement. Le modèle est représenté dans sa vérité physique et psychologique, contrairement à d'autres portraits plus caricaturaux qui ont fait d'Otto Dix (1891-1969) le maître du courant allemand de la (I) Neue Sachlichkeit (I) (Nouvelle objectivité).

Fervent anti-nazi, le Dr Simons s'est réfugié en Hollande dès 1933, d'où il a d'ailleurs aidé des Juifs à fuir l'Allemagne. Il était lui-même d'origine juive. Hugo Simons n'a jamais pu pratiquer le droit au Canada et il a vécu une vie plutôt difficile, par exemple en vendant des réfrigérateurs, avant de décéder, en 1958.

Le centième anniversaire de la naissance de Dix a servi de prétexte à l'organisation d'une importante rétrospective à Stuttgart, Berlin et Londres, où le (D)Portrait de l'avocat Dr Hugo Simons (I), était d'ailleurs en évidence.

La controverse canadienne, qui doit connaître son ultime dénouement dans les jours qui suivent, a été enclenchée par cette exposition qui a

pour ainsi dire révélé au monde cette oeuvre que les spécialistes croyaient à jamais perdue.

Les offres d'achat n'ont pas tardé. Le 24 mars 1992, Serge Sabarsky, un courtier de New York, agissant pour un client européen, a offert 1,4 million \$ américains.

Une semaine après le dépôt de cette offre, tout en amorçant des négociations avec le MBA, la famille Simons a déposé une demande de licence d'exportation de biens culturels auprès des douanes canadiennes, une procédure obligatoire pour les objets d'art présents au pays depuis au moins 35 ans.

Contrairement aux apparences, cette procédure devait faciliter les démarches de financement du musée mont-réalais, en mettant en branle un laboratoire provincial de protection du patrimoine.

Ironie du sort, l'experte appelée à se prononcer sur la valeur de l'oeuvre était une conservatrice du MBA qui avait visité la rétrospective Dix à Stuttgart. Elle a indiqué sur le formulaire gouvernemental qu'il fallait «conservé cette oeuvre à tout prix comme faisant partie du patrimoine national». Un douanier a entériné la décision le 29 juin.

Après quoi, le 16 juillet, la Commission d'examen s'est servie d'une disposition de la Loi de 1977 sur l'importation et l'exportation de biens culturels pour imposer un délai de six mois avant d'autoriser la sortie de l'oeuvre de Dix du pays.

Ce délai a permis à tous les musées canadiens d'importance d'entreprendre des démarches pour l'achat de l'oeuvre. Le MBA est le seul à avoir fait la demande de subvention qui vient donc d'être refusée. Le ministère des Communications avait déjà dépensé 1,2 des 1,7 million \$ de son fonds spécial d'acquisition avant de décréter ses coupures budgétaires.

Pierre Théberge, directeur du MBA, a tenu à souligner que la «per-

te» de ce tableau va diminuer le pouvoir de négociation du MBA auprès des grandes institutions internationales. «On ne peut pas toujours demander aux autres de nous prêter des oeuvres pour des expositions importantes, sans avoir rien à leur offrir en échange dans notre collection.»

Pour le MBA, il s'agirait même d'une deuxième «perte» d'importance en quelques années. Au début 1988, le musée n'a pas non plus obtenu d'argent d'Ottawa pour l'achat du Portrait d'Eugenia Primavesi peint par Gustav Klimt en 1914. Le musée demandait au fédéral 2,8 millions \$ des 3,5 millions \$ réclamés par Mme Primavesi, fille du modèle.

Flora MacDonald, ministre des Communications de l'époque, ne s'était même pas donné la peine de répondre à la requête. Quelques mois après le délai de retenue fixé par la Commission des biens culturels, l'oeuvre atteignait 3,8 millions \$ dans une vente aux enchères de Sotheby's à New York. Elle vient d'être revendue pour une quinzaine de millions \$ à un collectionneur japonais.

M. Théberge a aussi soutenu que le Québec est le parent pauvre du programme de subventions spéciales de la Commission des biens culturels. Le MBA n'a reçu qu'environ 700 000 \$ de subventions spéciales pour l'achat d'oeuvres depuis 1980.

Marie-Diane Faucher, adjointe au ministre Beatty, souligne cependant que le MBA avait reçu de son ministère 33 millions \$ en subventions de toute sorte depuis 1987.

«On comprend la déception du MBA et l'importance de la toile, mais tout le monde doit faire sa part, a-t-elle dit. N'oubliez pas que le plus important musée de l'Ontario (L'Art Gallery of Ontario) a récemment fermé ses portes par manque de fonds.»

Hier matin, Jan Simons ne savait pas encore ce que lui, son frère et sa soeur allaient décider, même s'ils «souhaitent de tout coeur conserver l'oeuvre au Canada».

Serge Sabarsky, rejoint à New York, a déclaré que l'intérêt pour cette oeuvre n'avait pas fléchi et qu'il allait maintenant relancer le dossier. Des rumeurs veulent que la Tate Gallery soit aussi intéressée. Pierre Théberge a croisé un des conservateurs de cet important musée londonien dans les couloirs de son musée il y a quelques semaines...

Shetland produit un quart du saumon britannique. En moins d'une semaine, la nappe pourrait envahir les parcs installés le long de la côte Ouest. Des dizaines de milliers de poissons et un millier d'emplois sont directement menacés. Les produits solvants utilisés pour combattre la marée noire peuvent également nuire aux saumons.

La perspective de répercussions économiques majeures, en marge des conséquences écologiques, contribue à envenimer la polémique sur les circonstances du naufrage. Les habitants estiment que l'équipage n'a pas su faire face à la situation. Selon eux, trop de temps a été perdu entre la première alerte (5h20 heure locale) et le moment où le Braer a heurté les rochers au lieu-dit *Fifful head* (11h15), à l'extrémité sud de l'archipel.

Bien que les propriétaires du bateau, la compagnie américaine Bergvall et Hudner, s'emploient à disculper le capitaine («un homme d'expérience»); et les membres de l'équipage («Ils ont fait tout ce qu'ils devaient faire»), l'enquête diligentée par le ministre britannique des Transports devra déterminer l'origine exacte de la panne (l'équipage a tout de suite affirmé que de l'eau de mer s'était infiltrée dans les réservoirs de fuel en raison de la tempête). Les enquêteurs devront aussi s'interroger sur l'itinéraire choisi par le Braer pour aller de la Norvège au Canada. Compte tenu des conditions météorologiques, se risquer à quelques milles au sud d'un secteur aussi dangereux que le Shetland était sans doute très périlleux.

Au-delà des intérêts des uns et des autres, cet événement vient perturber la vie d'un archipel qui n'avait jamais connu pareille agitation. Aujourd'hui partagés entre incrédulité et colère, les Shetlanders s'étaient toujours crus presque bénis des dieux, eux qui ne rechignent pas à l'effort sur ces terres hostiles. Des siècles durant, qu'ils soient pêcheurs de harengs, contrebandiers, marins dans la Royal Navy, éleveurs de moutons ou fabricants de pull-overs en laine, ils n'ont cessé d'aimer ces îlots dénudés qui ne leur offraient pourtant guère de chance de s'enrichir. La multiplication des stations de forage en mer du Nord, au début des années 70, est venue changer les règles du jeu ainsi établies.

Avec le pétrole est arrivé l'argent des compagnies et de leurs employés qui font escale aux Shetland avant de rallier les plates-formes. Le niveau de vie s'est sensiblement amélioré, menaçant les traditions locales. Le Shet-

lander parle encore le dialecte local, reste amateur de whisky et de football et fréquente volontiers les nombreuses fêtes de village et les salles de concerts (les musiciens sont légion). Mais le pétrole s'est imposé comme un voisin trop généreux (nouvelles routes, salles de sport...) pour qu'on envisage de le vexer, surtout depuis que le nord de l'île principale accueille un gigantesque terminal pétrolier (Sullom Voe).

A l'heure de leur première marée noire, les Shetland ne sont donc plus cet archipel des pauvres où jadis le bois était un matériau si précieux que les habitants écumaient les plages après les naufrages, en quête d'éventuels débris. La légende, cynique, raconte d'ailleurs qu'un passager avait alors lancé: «Seigneur, si Tu veux qu'il y ait des naufrages, fais qu'ils aient lieu chez nous!»

## ◆ Saint-Pierre

soixantaine de passagers, des pêcheurs, mais aussi le député Gérard Grignon, le sénateur Albert Pen, le maire de Miquelon et des journalistes. «Ce sont nos droits de pêche que nous voulons défendre», a déclaré M. Pen avant le départ qui a eu lieu malgré la désapprobation exprimée par le premier ministre français, M. Pierre Bérégovoy.

Selon l'Agence France-Presse, le premier ministre a, dans une lettre adressée à M. Pen, souhaité que «les pêcheurs de Saint-Pierre-et-Miquelon ne se livrent pas à des actes qui, contrairement au droit international, seraient de plus susceptibles de dégénérer en affrontements».

En 1988, la manifestation du chalutier «Croix-de-Lorraine» s'était terminée par l'arraisonnement du bateau par les autorités canadiennes et la détention pendant 48 heures de quatre élus et 17 marins qui se trouvaient à bord. L'incident avait créé une tension diplomatique et entraîné le rappel à Paris «pour consultation» de l'ambassadeur de France au Canada.

Hier, à l'ambassade française à Ottawa, le porte-parole n'avait qu'une seule réponse pour toutes les questions qu'on lui posait à propos de l'odyssée des deux chalutiers: «Pas de commentaires». En d'autres mots, la situation demeure fort délicate.

De son côté, M. Crosbie a expliqué sa position dans les termes suivants: «Les pêcheurs canadiens de tout l'Atlantique, surtout de Terre-Neuve, traversent la période la plus dure de leur vie. Le Canada a offert aux bateaux des îles des possibilités de pêche justes et raisonnables. Nous sommes allés aussi loin que nous le pouvions dans nos discussions avec la France, compte tenu du fardeau que les coupures de quotas imposent à nos propres pêcheurs. Les pêcheurs de Saint-Pierre-et-Miquelon devraient savoir que nous ne pouvons leur donner ce que nous n'avons pas».

Il faut préciser que le Canada et la Communauté économique européenne (CEE) ont conclu en décembre dernier une entente pour mettre fin à la surpêche au large des côtes canadiennes. La France accepte cette entente, sauf que les îles de Saint-Pierre-et-Miquelon bénéficient d'un statut de territoire d'outre-mer, ce qui a

pour effet de les mettre à l'écart de la politique commune des pêches et de laisser leurs relations avec le Canada sur un plan strictement bilatéral entre Paris et Ottawa, en vertu d'un accord signé en 1972, lequel faisait suite à un traité signé en 1904.

En 1977, quand le Canada a porté sa zone de pêche à 200 milles des côtes, la France a fait de même pour l'archipel saint-pierrais, ce que n'a pas reconnu le Canada. Les deux pays s'entendaient en 1989 pour confier ce différend frontalier à un tribunal international, dont le jugement a été rendu le 10 juin dernier. Le tribunal accordait alors à la France 20% de la zone revendiquée, soit 11% de la superficie de la sous-division 3Ps au sud de Terre-Neuve.

Puis, les délégations canadienne et française ont tenu trois réunions sans parvenir à une entente réciproque sur la pêche dans les eaux de l'autre pays. En l'absence d'entente, soutient-on à Ottawa, «le Canada a respecté ses obligations en vertu de l'accord de 1972 en accordant à la France des possibilités de pêche qu'il jugeait équitables et raisonnables».

Et le 9 octobre dernier, «le gouvernement canadien a fait connaître les possibilités de pêche de la France dans les eaux de la zone canadienne, pour le reste de 1992 et 1993, de même que les conditions régissant cette pêche, notamment l'accès des bateaux canadiens aux eaux de la zone française de la sous-division 3Ps pour la pêche du poisson de fond et du pétoncle». Or, selon Ottawa, la France n'a pas accordé la réciprocité, d'où l'interdiction par le Canada aux bateaux français de pêcher les contingents qui leur avaient été alloués dans la zone canadienne. Enfin, le 18 décembre, M. Crosbie annonçait une forte réduction de quotas pour la pêche à la morue.

«L'Irak n'est pas intéressé par une confrontation militaire», a-t-il ajouté, en précisant qu'il venait de remettre une réponse officielle du «gouvernement irakien» aux représentants américain, français, britannique et russe à l'ONU. La rencontre, qui a duré une quinzaine de minutes, s'est déroulée au siège des Nations unies.

Les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne et la Russie avaient transmis mercredi soir à M. Hamdoun, un document avertissant Bagdad que, si les batteries ne sont pas déplacées, une action «décisive» sera engagée.

Le vice-premier ministre irakien, Tarek Aziz, a rejeté les «menaces américaines», quelques heures seulement après la démarche des quatre pays auprès de M. Hamdoun, en soulignant que son pays avait «le droit de déployer sa défense anti-aérienne sur l'ensemble de son territoire».

Dans une réponse officielle à l'avertissement des alliés occidentaux, l'ambassadeur d'Irak auprès de l'ONU a en outre réaffirmé le droit de Bagdad de procéder à n'importe quel mouvement militai-

re sur son territoire «quand il le juge nécessaire».

Malgré le refus irakien de se plier à l'ultimatum, les milieux diplomatiques estiment que l'Irak n'a pas d'autre choix que d'obtempérer. D'ailleurs, selon les Etats-Unis, l'Irak aurait commencé hier à déplacer des missiles sol-air déployés au sud du 32e parallèle, mais on ignore encore s'il s'agit d'une réponse à l'ultimatum que lui ont lancé la veille les puissances occidentales.

«Certains mouvements ont été détectés mais aucun signe n'indique encore que les missiles sont déplacés vers le nord», déclare-t-on de source autorisée au Pentagone.

Selon les termes de l'avertissement des alliés, l'Irak doit «immédiatement» revenir au statu-quo ante et retirer les batteries de missiles et les radars qui les servent. Ces équipements ont été récemment déployés «légalement au sud du 32e parallèle», qui marque la limite de la zone d'exclusion aérienne que les Alliés ont imposée dans le sud du pays le 27 août dernier. Il s'agit de missiles sol-air SAM, selon des sources occidentales.

Leur localisation actuelle, selon Washington, «met en danger» les missions de surveillance de la zone qu'effectuent quotidiennement des avions américains, britanniques ou français.

Selon des sources américaines aux Nations unies, les Occidentaux auraient donné 48 heures à l'Irak pour obéir à l'ultimatum, mais cela n'a pas été confirmé par les trois autres pays.

L'Irak a jusqu'à «la fin de la semaine» pour obtempérer, faute de quoi «des moyens appropriés» seront mis en oeuvre par les alliés occidentaux, a déclaré hier à Paris le porte-parole du ministère français des Affaires étrangères, M. Daniel Bernard.

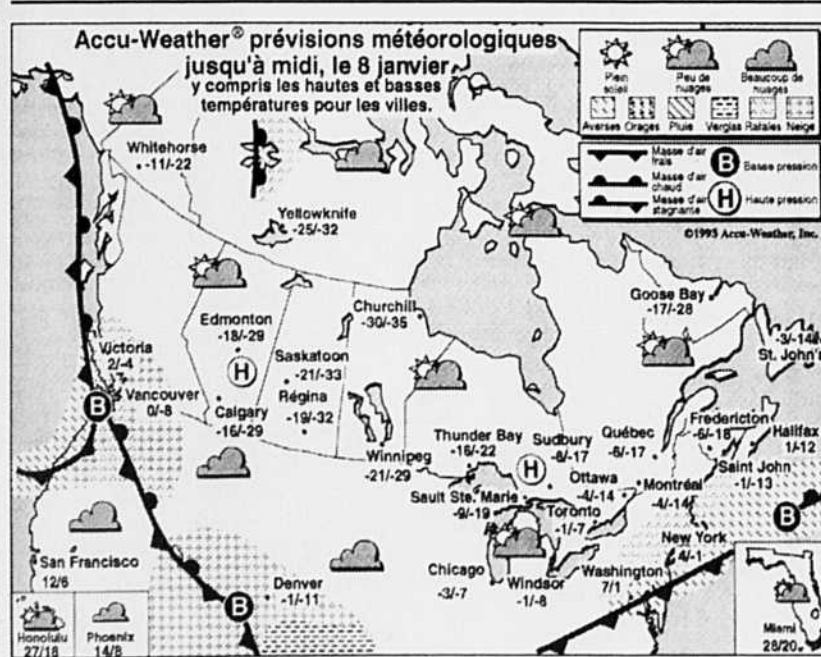
Le Foreign Office a convoqué hier le diplomate jordanien chargé à Londres des intérêts irakiens, Zuhair Ibrahim, pour qu'il fasse part à Bagdad de la «préoccupation» britannique et du caractère «très grave» de cette affaire.

La Chine, membre permanent du Conseil de sécurité, a pris ses distances avec l'ultimatum occidental, en soulignant que «l'intégrité et la souveraineté de l'Irak doivent être respectées». Pékin ne souhaite pas assister «à une nouvelle tension et à une complication de la situation dans la région du Golfe», a déclaré le porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères, Wu Jianmin.

Israël, pour sa part, «suit» de très près l'évolution des événements en Irak, selon des sources militaires à Jérusalem, qui relèvent toutefois que les rampes de lancement irakiennes ne menacent pas directement la sécurité du pays.

Le ministre koweïtien de la Défense, cheikh Ali Salem Al-Sabah, dit que le pays est toujours considéré par Saddam Hussein comme la 19e province de l'Irak, a estimé qu'une éventuelle nouvelle opération militaire occidentale en Irak serait «très violente» et «sonnerait la fin du régime irakien».

# LA METEO



Situation générale: beau et froid. Le dégagement se poursuivra d'est en ouest grâce à un anticyclone qui envahira nos régions durant la journée. Il en résultera un ciel dégagé et des températures froides. Demain l'anticyclone persistera en roi et mettra sur le Québec avec du temps ensoleillé mais froid.

## MONTREAL

Dégagement le matin. Max.: -7. Demain: ensoleillé. Min.: -17. Max.: -10.

## QUEBEC

Faible neige le matin, dégagement par la suite. Max.: -6 à moins 8. Vents de 20 à 40 km/h en après-midi. Demain: ensoleillé. Min.: -20. Max.: -11.

Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga et Gouin: ensoleillé et froid. Min.: -18. Demain: ensoleillé et froid. Min.: -30. Max.: -20. Pontiac, Gatineau et Lièvre, Laurentides: dégagement le matin, ensoleillé par la suite. Max.: -9 à moins 12. Demain: ensoleillé.

Min.: -22. Max.: -12. Ottawa, Hull, Cornwall: dégagement tôt le matin, ensoleillé par la suite. Max.: -7. Demain: ensoleillé. Min.: -17. Max.: -10. Trois Rivières, Drummondville: faible neige cessant le matin, dégagement par la suite. Max.: -7. Demain: ensoleillé. Min.: -19. Max.: -11.

Estrie, Beauce: faible neige le matin, dégagement par la suite. Max.: -6 à moins 8. Vents de 20 à 40 km/h en après-midi. Demain: ensoleillé et froid par la suite. Max.: -13. Vents de 20 à 40 km/h en après-midi. Demain: ensoleillé et froid. Min.: -25. Max.: -18. Réserve faunique des Laurentides: dégagement le matin, ensoleillé et froid par la suite. Max.: -13. Vents de 20 à 40 km/h en après-midi. Demain: ensoleillé et froid. Min.: -26. Max.: -18. Charlevoix, Rivière-du-Loup, Rimouski, Matapédia, Sainte-Anne des monts, parc de la

Gaspésie: Un peu de neige cessant le matin, dégagement par la suite. Averses de neige le long du littoral en après-midi. Max.: -10. Vents de 20 à 40 km/h en après-midi. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. 60 pour cent probabilité d'averses de neige le long du littoral. Froid. Min.: -20. Max.: -14.

Gaspé, parc Forillon: Un peu de neige cessant en après-midi, dégagement par la suite. Max.: -10. Vents de 15 à 30 km/h en après-midi. Demain: ensoleillé et froid. Min.: -20. Max.: -14. Baie Comeau, Sept-Îles: Nuageux avec quelques flocons le matin, dégagement par la suite. Froid. Max.: -12 à moins 16. Vents de 20 à 40 km/h en après-midi. Demain: ensoleillé et froid. Min.: -26. Max.: -19. Basse Côte-Nord, Anticosti: Quelques flocons tôt le matin, dégagement par la suite. Max.: -12. Vents de 20 à 40 km/h en après-midi. Demain: ensoleillé et froid. Min.: -21 à moins 26. Max.: -18. Source: Environnement Canada

ROBIC AGENTS DE BREVETS ET MARQUES PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE 55, St-Jacques, Montréal, QC H2Y 3K2 Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 R-0-B-H-C La maîtrise des intangibles